

Droit de vivre en famille et grande pauvreté : savoirs issus de l'expérience des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion pour protéger la jeunesse

Échos d'un cycle d'universités populaires Quart Monde

Leo Berenger Benteux, Brigitte Dubé, Marie-Line Bouthillette et Daniel Marineau

Volume 33, numéro 2, automne 2023

Protéger ou punir ? Les droits de la jeunesse dans tous leurs états : regards critiques et transformations en actes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1107888ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1107888ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Berenger Benteux, L., Dubé, B., Bouthillette, M.-L. & Marineau, D. (2023). Droit de vivre en famille et grande pauvreté : savoirs issus de l'expérience des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion pour protéger la jeunesse : échos d'un cycle d'universités populaires Quart Monde. *Nouvelles pratiques sociales*, 33(2), 287–298. <https://doi.org/10.7202/1107888ar>

Résumé de l'article

La pauvreté des enfants est un phénomène croissant dans les pays de l'OCDE. Pour y répondre, de nombreux États comme le Québec continuent de recourir au retrait des enfants de leur famille malgré les conséquences néfastes sur les enfants, les parents et les familles. En permettant le travail de réflexion et d'analyse de parents en situation de pauvreté faisant face aux mesures de placement judiciaire à travers un cycle de trois universités populaires Quart Monde, le mouvement de lutte à la pauvreté ATD Quart Monde a fait émerger des savoirs qui transforment les pratiques d'intervention en reconnaissant les parents comme partenaires.



ÉCHOS DE PRATIQUE

DOSSIER

**Droit de vivre en famille
et grande pauvreté:
savoirs issus de l'expérience
des personnes en situation
de pauvreté et d'exclusion
pour protéger la jeunesse**
*Échos d'un cycle
d'universités populaires Quart Monde*

Leo BERENGER BENTEUX
Doctorant en éducation
Université de Sherbrooke

Brigitte DUBÉ
Membre du comité porteur des universités populaires
ATD Quart Monde

Marie-Line BOUTHILLETTE

Membre du comité porteur des universités populaires
ATD Quart Monde

Daniel MARINEAU

Membre du comité porteur des universités populaires
ATD Quart Monde

La pauvreté des enfants est un phénomène croissant dans les pays de l'OCDE. Pour y répondre, de nombreux États comme le Québec continuent de recourir au retrait des enfants de leur famille malgré les conséquences néfastes sur les enfants, les parents et les familles. En permettant le travail de réflexion et d'analyse de parents en situation de pauvreté faisant face aux mesures de placement judiciaire à travers un cycle de trois universités populaires Quart Monde, le mouvement de lutte à la pauvreté ATD Quart Monde a fait émerger des savoirs qui transforment les pratiques d'intervention en reconnaissant les parents comme partenaires.

Mots clés : pauvreté des enfants, protection de la jeunesse, lutte à la pauvreté, université populaire, pouvoir d'agir.

Children poverty is a growing phenomenon in the OECD countries. To answer it, many countries such as Quebec continue withdrawing children from their families despite the damaging consequences on the children, the parents and the families. Giving parents living in poverty and facing children court-ordered placements a place to reflect and analyse collectively through a cycle of three Fourth World People's Universities, the international movement against extreme poverty ATD Fourth World facilitated the emergence of a knowledge that transformed the way interventions are done to recognize parents as partners.

Keywords : children poverty, child services, people university, empowerment, fight against poverty.

INTRODUCTION

Protéger les enfants de la pauvreté en les retirant de leur famille

La pauvreté des enfants, violation de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (Nations Unies, 1989) ratifiée par le Québec et le Canada en 1991, est un enjeu rencontré autant dans les pays du Sud que dans ceux du Nord, l'UNICEF rappelant que

« la proportion d'enfants vivant dans l'indigence a augmenté dans 17 des 24 pays de l'OCDE » (UNICEF, 2005, p. 2).

Parmi différentes mesures institutionnelles pour protéger les enfants de la pauvreté, les retirer de leur famille continue d'être une option envisagée par de nombreux pays, et ce, malgré les impacts destructeurs sur les enfants, leurs parents et les familles (Chapponais, 2005, p. 86), comme l'indiquait ce parent :

quand on nous retire des enfants, c'est comme si nous perdions la vie. Et puis nous nous battons constamment pour eux. Quand nous allons au tribunal, ce sont des crises d'angoisse : qu'est-ce que nous allons leur dire ? Qu'est-ce qu'ils vont penser de nous ? Nous mettons nos enfants au monde, mais c'est la Justice qui décide (cité dans ATD Quart Monde, 2001).

Une Justice qui reconnaît, parfois et longtemps après, la nature abusive des interventions dont elle a été coupable à des fins d'assistance comme, en Suisse, le gouvernement fédéral reconnaissant, 22 ans après la fin des placements de dizaines de milliers d'enfants entre 1930 et 1981 : « Vous n'êtes en rien coupables de ce que vous avez subi. [...] Au nom du Gouvernement suisse, sincèrement et du fond du cœur, je vous demande pardon pour les souffrances qui vous ont été infligées » (cité dans Chatton-Brand, 2013).

Au Québec, la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) indique que la proportion des enfants pris en charge par ses services ou retiré de leur famille pour cause de négligence ou risques de négligence s'élève respectivement à 48,5 % et 38,1 % (DPJ, 2019). Or, ce qui est considéré comme négligence ou risques de négligence est le plus souvent lié au cumul de précarités, conséquences directes des conditions de pauvreté dans lesquelles vivent ces familles (ATD Quart Monde, 2020).

Les savoirs des familles ayant l'expérience de la pauvreté dans la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

En 2019, pour répondre aux interrogations de la population québécoise envers le système de protection de la jeunesse et le soutien aux familles en situation de vulnérabilité, le gouvernement du Québec a mis en place la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) visant à « entreprendre une réflexion qui porte

non seulement sur les services de protection de la jeunesse, mais également sur la loi qui l'encadre, sur le rôle des tribunaux, des services sociaux et des autres acteurs concernés » (CSDEPJ, p. 13).

Dans le cadre de cette commission, chercheur.e.s universitaires, directions de services gouvernementaux et professionnel.le.s de l'intervention ont été invité.e.s à soumettre des mémoires et à participer à des audiences publiques. Le mouvement de lutte à la pauvreté ATD Quart Monde a souhaité y contribuer en apportant « la vie et la réflexion de personnes en situation de pauvreté directement concernées par la Protection de la Jeunesse » (ATD Quart Monde, 2020, p. 3) en travaillant avec des parents qui avaient fait face à des mesures de placement judiciaire de la DPJ, travail qui a mené à l'écriture du mémoire « Réussir la protection de la jeunesse avec les familles vulnérables » (ATD Quart Monde, 2020) et à l'audience accordée, le 5 février 2020, au sein de la Commission Laurent.

Ce travail a permis de décrire le sentiment d'impuissance partagé par des parents face aux conditions de vie difficiles et aux besoins de leur famille et de la disqualification fréquente par les intervenant.e.s de leurs savoirs, de leurs forces et des efforts immenses qu'ils accomplissent pour protéger leurs enfants (ATD Quart Monde, 2021). Pour poursuivre ces réflexions, le mouvement ATD Quart Monde a ainsi organisé un cycle de trois universités populaires Quart Monde (UPQM) pour permettre d'identifier les obstacles que la pauvreté mettait en travers de la vie en famille.

LES UNIVERSITÉS POPULAIRES QUART MONDE : CONSTRUIRE UN SAVOIR ÉMANCIPATEUR POUR METTRE FIN À LA GRANDE PAUVRETÉ

Les universités populaires Quart Monde sont une des actions du mouvement ATD Quart Monde. Ce mouvement international, fondé en 1957 par Joseph Wresinski et des familles d'un bidonville en périphérie parisienne et aujourd'hui présent dans plus de 30 pays, rassemble des personnes qui s'engagent pour mettre fin à la grande pauvreté et pour construire une société plus juste qui respecte les droits fondamentaux et l'égalité de dignité de tous. Depuis 40 ans au Canada, le Mouvement ATD Quart Monde œuvre à la construction d'une société qui reconnaît le courage et la capacité d'action des personnes en situation de grande pauvreté et les considère en véritables partenaires d'analyse et d'action pour éliminer la pauvreté, notamment à travers le dispositif des universités populaires Quart Monde.

Les universités populaires Quart Monde se situent dans les traditions d'éducation populaire et des universités populaires en Europe, mais en effectuant une rupture autant avec les institutions universitaires comme seules détentrices et autorités du savoir qu'avec le schéma présent dans les autres universités populaires d'une transmission des savoirs de la personne savante vers la personne ignorante. Au contraire, Tardieu (2012) constate que « l'université populaire Quart Monde opère un renversement dans la production de savoirs dans la mesure où les personnes qui vivent la grande pauvreté sont à la source de cette production » (p. 103).

L'objectif des universités populaires Quart Monde est d'être, d'après Leblanc, René et Boyer (2013) :

un lieu d'enseignement où les personnes en situation de pauvreté peuvent développer leurs capacités d'analyse et leurs connaissances, bâtir et transmettre leur savoir. Elle permet de plus à toute personne qui ne vit pas dans la grande pauvreté d'apprendre à lutter contre cette pauvreté, avec ceux et celles qui la vivent, devenant ainsi un outil pertinent à la lutte à la pauvreté, au Québec ou ailleurs en Occident (p. 8).

Au Québec, ATD Quart Monde organise, depuis 2008, 3 à 4 fois par an, une université populaire Quart Monde autour de sujets variés en lien avec l'expérience de la pauvreté, tels que les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, l'accès aux soins, le bonheur, la télévision, le logement ou la réussite scolaire.

Trois étapes se succèdent permettant la progression de la pensée des participant.e.s en partant de leur expérience personnelle lors de la réception d'une lettre d'invitation et de quelques questions pour guider leurs réflexions, puis leurs réflexions seront ensuite travaillées et approfondies à travers une mise en commun au sein de leur groupe local. Ce qui mènera, quelques semaines plus tard, à la soirée d'université populaire Quart Monde qui rassemble à Montréal la plupart de ces groupes pour construire ensemble une analyse collective et la confronter à celle d'une personne invitée en vue d'apporter d'autres types de savoirs issus soit du monde universitaire soit des pratiques professionnelles (Leblanc, René, Boyer, 2013).

Un comité porteur, composé de personnes ayant l'expérience de la pauvreté, de membres de l'équipe permanente salariée d'ATD Quart Monde et de personnes alliées du Mouvement, coordonne le déroulement de chacune des universités populaires Quart Monde en définissant ensemble les questions posées dans les groupes locaux de

préparation, en décidant ensemble de l'animation des rencontres d'universités populaires et en analysant ensemble les échanges pour en produire un compte rendu et les orientations de l'UPQM suivante.

CYCLE D'UNIVERSITÉS POPULAIRES QUART MONDE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE ET GRANDE PAUVRETÉ

À la suite des éléments identifiés lors des travaux menant au mémoire « Réussir la protection de la jeunesse avec les familles vulnérables » (ATD Quart Monde, 2020) et de l'audience obtenue dans le cadre de la CSDEPJ, les membres du mouvement ATD Quart Monde au Québec ont souhaité étendre et poursuivre leur analyse collective des obstacles que la pauvreté mettait en travers de la vie en famille en organisant un cycle de trois universités populaires Quart Monde. La première a eu lieu entre octobre et novembre 2020, sous le thème *Ruptures et grande pauvreté*, la seconde entre janvier et février 2021, sous le thème *Enfants, parents, famille et pauvreté* et la troisième entre avril et mai 2021, sous le thème *Famille, levier contre la misère*.

À la fin de ce cycle d'UPQM, un petit comité, composé des quatre coauteur.e.s de cet article, a analysé les transcriptions des trois UPQM pour identifier les éléments facilitant la vie en famille et les éléments qui y faisaient obstacle lorsque les familles vivaient en situation de pauvreté. Une session de mise en commun a ensuite été réalisée pour aboutir à l'analyse collective dont la section suivante présente les résultats.

Un village autour des enfants, une communauté autour des parents

Être parent, c'est d'abord porter une multiplicité de responsabilités, une participante l'expliquait ainsi, au cours de l'UPQM *Enfants, parents, famille et pauvreté* : « j'ai deux mots : responsabilité et métier, parce qu'il faut savoir beaucoup de métiers pour être parent : faut être comptable, faut être infirmière, faut être coiffeuse, faut être beaucoup de métiers ». Dans la même rencontre, d'autres personnes complétaient en remarquant qu'il n'existe pas « une école qui prépare » ou « un livre pour être un bon parent. On l'apprend sur le tas, plus qu'il grandit plus on essaie de vivre avec les enfants, de donner le plus possible le bon chemin. »

Plusieurs personnes ont aussi mentionné l'importance d'avoir accès à des ressources pour les enfants, comme ce participant de l'UPQM *Famille, levier contre la misère* selon qui :

il faut que autour de l'enfant, il y ait plein de ressources disponibles dans la communauté pour être là. Pour soutenir, prévenir, demander des lieux où faire du sport, que l'enfant puisse se créer des amis, se retrouver avec des adultes qui vont l'aider, qu'il y ait tout un environnement dans la communauté de l'enfant qui l'aide.

Des ressources sont aussi nécessaires pour les parents, comme une participante de l'UPQM *Ruptures et grande pauvreté* l'indiquait :

C'est le soutien aux parents. Il faut qu'ils soient soutenus par un répit. Aussi de pouvoir bénéficier des membres de la famille élargie quand t'as besoin de soutien, quand tu l'as pas, c'est de trouver une ressource communautaire pour t'aider à faire face à la musique. C'est comme le débordement. Les parents c'est des humains, ils deviennent débordés parce qu'ils ont leurs propres problèmes personnels, d'aller chercher des ressources pour eux-mêmes pour mieux être en mesure d'aider les enfants.

Cependant, les ressources existantes peuvent être limitées, comme cette participante de l'UPQM *Ruptures et grande pauvreté*, inscrite depuis deux ans sur la liste d'attente du service d'inscription aux garderies du Québec *La place 0-5 ans*, pour qui :

c'est sûr qu'une garderie, ça va aider les parents à avoir un certain soutien. Y a pas juste l'entourage qui donne. Surtout si l'enfant peut avoir une place en garderie qui va pouvoir continuer son éducation, son apprentissage, découvrir un autre monde.

Cependant, ces ressources nécessaires pour soutenir les enfants et leurs parents dépendent de financements souvent insuffisants et trop aléatoires, ce qui amène un grand nombre d'entre elles à disparaître. Un intervenant communautaire, dans un quartier défavorisé de Montréal, le décrivait ainsi lors de l'UPQM *Ruptures et grande pauvreté* :

dans Hochelaga, la table des quartiers fait un bottin mais ils sont obligés de le refaire régulièrement parce que le financement des organismes fait qu'il y a beaucoup d'organismes qui durent pas.

De plus, parmi les ressources existantes, l'effort est souvent porté davantage sur l'enfant que sur la famille dans sa globalité, amenant une participante de l'UPQM *Ruptures et grande pauvreté* à observer que :

quand on fait ça, parfois ça crée d'autres ruptures dans la famille à un niveau plus petit mais c'est comme si on considère pas les besoins des parents, le besoin de soutien qu'ont les parents qui est aussi nécessaire pour éviter une autre forme de rupture dans la famille.

La pauvreté, principal obstacle à la vie en famille

Les conditions matérielles difficiles représentent de grands obstacles pour la vie en famille soit parce qu'elles limitent les liens avec les autres membres de la famille comme témoignait une participante de l'UPQM *Ruptures et grande pauvreté* :

Les rencontres familiales aussi ça se coupe parce qu'on n'a pas d'argent, on a pas de sous pour partager avec eux autres que ça soit le transport ou que ça soit de manger ensemble. On fait moins partie du groupe.

Soit parce que ces conditions rendent plus difficile de se libérer de mauvaises situations, comme le disait une autre participante de cette UPQM :

les personne très pauvres restent dans des relations, des situations qui sont pas nécessairement satisfaisantes pour elles, voire toxiques, et à cause de cette pauvreté, vu que les choix sont limités, par exemple au niveau du logement, elles peuvent pas se sortir de ces situations-là [...] C'est difficile à imaginer je pense quand on a plus les moyens, c'est plus facile de dire c'est pas grave je vais vendre mon condo, je vais aller me retrouver ailleurs.

D'autres personnes ont mentionné, pendant cette même UPQM, combien les situations de pauvreté représentaient un stress permanent :

t'es dans d'la pauvreté, t'es dans un stress quotidien, ça l'a beaucoup d'impact sur la vie de famille, la vie de couple [...] Souvent, c'est une question de besoins de base. Ça été dit, le logement comment ça coûte très cher. Faut les nourrir ces enfants-là. Faut que tu les habilles, même si on va dans des friperies, c'est sûr que ça aide. C'est comme être conscient que t'es dans l'urgence tous les jours, t'es dans un stress monétaire. C'est un stress quotidien pour les parents.

L'exemple du logement a souvent été mentionné. Lors de l'*UPQM Enfants, parents, famille et pauvreté*, un participant observait que :

c'est de vivre dans une maison que c'est pas la grandeur recommandée. Mettons, 6 personnes qui vit dans un 4 et demi [...] Là t'as aucun espace de vie, aucun espace d'intimité, t'es toujours en groupe [...] toujours d'être entassés les uns sur les autres, ça c'est très difficile pour le moral.

Préjugés et méconnaissances, obstacles à des interventions adaptées

Au-delà des ressources insuffisantes, des conditions de vie difficiles, ce sont aussi les interventions basées sur des représentations erronées sur la pauvreté et les personnes qui en sont victimes qui viennent faire obstacle à la vie en famille. Une participante de l'*UPQM Famille, levier contre la misère* expliquait ainsi :

Parce que quand on connaît pas la situation, comme intervenant, quand tu sais pas vraiment les revenus de quelqu'un à l'aide sociale, quand tu connais pas la réalité de la personne, l'intervenant, si bon soit-il, son regard, c'est son regard. Des fois, c'est son regard avec son revenu. C'est sûr que plus on connaît les situations, moins on est porté à avoir de préjugés. Puis l'intervenant, il faut qu'il soit au courant de ce que c'est d'être au bout d'ton budget. Comme réponse, ils vont dire : « ben tu sais pas budgéter. Vais t'le montrer comment budgéter moi ».

Ces incompréhensions et méconnaissances peuvent ainsi renforcer le mythe que les parents pauvres sont nécessairement de mauvais parents quand, comme le décrivait cette participante de l'*UPQM Famille, levier contre la misère* :

il ne faut pas confondre compétences parentales et les conditions de vie des parents. Parfois, je trouve que c'est trop facile de dire que la personne est un mauvais parent alors qu'il n'a pas de bonnes conditions de vie.

Cette disqualification des parents peut avoir plusieurs conséquences néfastes, notamment la perte de confiance des parents en eux, comme l'indique l'expérience de cette participante de l'UPQM *Enfants, parents, famille et pauvreté* :

beaucoup de parents n'ont pas confiance en eux, en leur capacité parentale. Ça je pense que ça fait baisser les bras. Alors que tu peux avoir les deux pieds dedans, pis être dans une bonne action. Selon la réaction de l'enfant ou les *come back* que tu peux recevoir. Tu te penses dans l'erreur, fait que tu recules, tu *back* un peu. Tu perds confiance en toi. Tu perds la main par le fait même.

La disqualification des parents peut aussi entraîner une méfiance envers les ressources pourtant destinées à les soutenir, comme le décrit cette autre participante lors de la même UPQM :

Parfois on demande de l'aide à la DPJ. Est-ce que c'est ce qui vient mettre la zizanie partout ? C'est que la DPJ, des fois tu vas dire, t'appelles pis t'es déjà à bout de bras. Ils vont te dire : « C'est toi qui faut qui change » [...] Si tu changes pas ton enfant changera pas .» Tu comprends que c'est toi le problème. Alors que ça vient mettre la bisbille totale. Ça vient mettre un mur souvent, pour que je le mentionne. C'est que souvent ça fait un parent qui tombe complètement fermé. Il se passe quelque chose avec mon enfant. Je leur demande de l'aide pis ça y'est. C'est moi qui est fautif.

CONCLUSION

La recherche participative internationale sur « Les dimensions cachées de la pauvreté » (Bray *et al.*, 2019), dirigée entre 2016 et 2019 par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford, identifiait, au-delà des manques et privations associés avec la grande pauvreté, les dimensions de maltraitance institutionnelle et de dépossession du pouvoir d'agir.

Retirer les enfants pour les protéger de la pauvreté de leur famille relève de la maltraitance institutionnelle, comme le témoignait une mère à plusieurs reprises lors des trois UPQM :

Moi j'voudrais leur dire que je suis le parent de cet enfant-là puis je vais toujours le rester jusqu'à la fin de mes jours. Il faut pas oublier ça.

Retirer les enfants pour les protéger de la pauvreté de leur famille relève de la dépossession du pouvoir d'agir des parents qui sont les premiers protecteurs de leurs enfants. Ce sont sur leurs connaissances, leurs efforts et leurs actions que toute intervention devrait être construite.

Pour mettre en place les conditions qui permettraient aux intervenant.e.s de s'appuyer sur les efforts des familles pour protéger leurs enfants et leur combat quotidien contre la grande pauvreté, ATD Quart Monde développe, depuis septembre 2021, en collaboration avec les Écoles de travail social de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Université de Sherbrooke, des démarches de coformations avec des parents ayant l'expérience de la pauvreté et de mesures de placement judiciaire pour que les futur.e.s intervenant.e.s fassent l'expérience de ce constat que Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, avait appris en s'engageant avec les familles les plus pauvres :

La vie des pauvres est faite de projets familiaux qui, parfois, sont venus s'échouer contre la dureté de la vie, mais qui sont toujours repris, défendus avec acharnement. Quelle que soit la situation familiale, la dignité de tout homme et de toute femme ayant connu la misère passe par le respect porté à sa famille (Wrésinski, 1984).

BIBLIOGRAPHIE

ATD Quart Monde (2001). Blessures et espoirs. *Revue Quart Monde*, 178(2). En ligne à : <https://www.revue-quartmonde.org/1703>

ATD Quart Monde (2020). *Réussir la protection de la jeunesse avec les familles vulnérables*. Mémoire déposé dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. En ligne à : <https://www.atdquartmonde.ca/wp-content/uploads/ReussirAveclesFamillesVulnerables.pdf>

ATD Quart Monde (2021). *Avis sur le rapport préliminaire de la Commission Laurent*. En ligne à : <https://www.atdquartmonde.ca/blog/2021/04/06/avis-sur-le-rapport-preliminaire-commission-laurent/>

BRAY, R., DE LAAT, M., GODINOT, X., UGARTE, A. ET WALKER, R. (2019). Les dimensions cachées de la pauvreté, Montreuil : Éditions Quart Monde. En ligne à : <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/12/Dimensions-cach%C3%A9es-de-la-pauvret%C3%A9-9-12-2019.pdf>

CHAPPONAIS, M. (2005). *Placer l'enfant en institution*. Paris : Dunod.

- CHATTON-BRAND, A.-C. (2013). Comment défaire ce qui a été fait ? *Revue Quart Monde*, 226(2). En ligne à : <https://www.revue-quartmonde.org/5684>
- CSEDPJ – Commission spéciale sur les droits de l'enfant et la protection de la jeunesse (2021). *Rapport final de la Commission spéciale sur les droits de l'enfant et la protection de la jeunesse*. En ligne à : https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf
- Direction de la Protection de la Jeunesse (2019). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse. En ligne à : https://santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2019/09/bilan_dpj_2019_web.pdf
- LEBLANC, M.-A., RENÉ, J.-F. ET BOYER, S. (2013). *Croiser les savoirs pour mieux combattre la pauvreté : une enquête participative avec l'Université populaire Quart Monde (UPQM)*. En ligne à : https://sac.uqam.ca/upload/files/Croiser_les_savoirs2.pdf
- Nations Unies (1988). *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*. Genève : Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En ligne à : <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>
- TARDIEU, G. (2012). *L'Université populaire Quart Monde : la construction du savoir émancipatoire*. Paris : Presses Universitaires de Paris Ouest.
- UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (2005). *La pauvreté des enfants dans les pays riches, Bilan Innocenti No. 6*. Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence. En ligne à : <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/repcard6f.pdf>
- WRÉSINSKI, J. (1984). *Conclusions du père Joseph Wresinski*. Colloque international Vivre dans la dignité, Familles du Quart Monde en Europe, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 23 et 24 novembre. En ligne à : <https://www.joseph-wresinski.org/fr/vivre-dans-la-dignite/>